

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Secrétariat général des ministères  
chargés des affaires sociales

Pôle ARS/Santé

#### **Note d'information n° SG/2017/332 du 24 novembre 2017 relative aux modalités d'organisation des bilans 2017 des CPOM État-ARS**

NOR : SSAZ1733683N

*Date d'application* : 24 novembre 2017.

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 24 novembre 2017. – N° 117.

*Résumé* : cette note d'information a pour objet de présenter les modalités d'organisation des bilans 2017 des CPOM État-ARS.

*Mot clé* : CPOM État-ARS.

*Références* :

Instruction : n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre le ministère et les ARS pour la période 2015-2018 ;

Instruction : n° SG/Pôle SNS-ARS/2016/345 du 18 novembre 2016 modifiant l'instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi et d'évaluation des CPOM État-ARS 2015-2018.

*Annexes* :

Annexe 1. – Modalités détaillées de suivi des CPOM État-ARS 2015-2018 pour le bilan 2017.

Annexe 2. – Circuit des indicateurs pour le bilan 2017.

*La ministre des solidarités et de la santé  
à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

L'instruction SG/2015/337 du 12 novembre 2015 précisait les modalités détaillées de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre le Ministère et les ARS pour la période 2015-2018.

À l'issue du premier exercice de bilan 2015 des CPOM qui s'est déroulé entre février et juin 2016, une enquête a été menée auprès des ARS (Instruction SG/PÔLE-ARS/2016/186 du 3 juin 2016) et des directions d'administration centrale, pour recueillir leur avis sur ce premier exercice.

L'analyse des résultats de l'enquête a conduit à mettre à jour l'annexe initiale en 2016, dans la perspective d'une amélioration continue du processus. Ces modifications ont été mentionnées dans l'instruction SG/Pôle SNS-ARS/2016/345 du 18 novembre 2016.

La présente note d'information détaille les modalités des bilans 2017 qui s'inscrivent dans la continuité de méthode du bilan 2016 des CPOM État-ARS afin que les référents en région disposent d'un document d'aide à l'organisation des dialogues techniques et stratégiques. Les modifications apportées concernent des mises à jour d'interlocuteurs, de dates et d'indicateurs le cas échéant pour l'organisation des bilans 2017.

La présente note comporte deux annexes :

- une annexe 1 qui présente les modalités détaillées de suivi mises à jour ;
- une annexe 2 qui présente le circuit des indicateurs : fournisseur des données, structure responsable de la fourniture, mode de fourniture, fréquence et date de fourniture annuelle, compléments à fournir le cas échéant.

Pour la ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale adjointe,*  
A. LAURENT

## ANNEXE 1

### MODALITÉS DÉTAILLÉES DE SUIVI DES CPOM ÉTAT-ARS 2015-2018 POUR LE BILAN 2017

#### 1. Rappel des principes de suivi des CPOM 2015-2018

##### 1.1. *Un pilotage par objectifs*

La deuxième génération de CPOM (2015-2018) a introduit un pilotage par les objectifs et non plus seulement par les indicateurs, qui sont en nombre restreint : le CPOM définit des objectifs prioritaires et opérationnels transversaux et communs à l'ensemble des ARS et précise la stratégie retenue par chaque ARS pour atteindre les objectifs (axes prioritaires et actions associées) ; les indicateurs permettent de mesurer/objectiver, à échéance régulière, une partie des résultats des actions menées par l'ARS pour atteindre les objectifs.

Les objectifs se déclinent en :

- 4 objectifs stratégiques métiers :
  - maîtriser les dépenses et renforcer la performance médico-économique des acteurs de santé ;
  - garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
  - garantir la continuité et l'égal accès au système de santé ;
  - faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur les déterminants de la santé ;
- 1 objectif stratégique de management :
  - garantir une bonne gestion des ressources en ARS ;
- des objectifs spécifiques aux ARS ultramarines.

##### 1.2. *Des échanges techniques par thématique en préparation des dialogues stratégiques*

Le CPOM de chaque ARS fait l'objet d'un bilan annuel en Conseil national de pilotage (CNP), en présence du DGARS et de son COMEX. Cet échange annuel doit permettre d'une part de dresser un bilan stratégique de la mise en œuvre opérationnelle et des résultats obtenus sur les objectifs du CPOM et d'autre part d'identifier les éventuelles réorientations ou points de vigilance à suivre pour l'année suivante. Il est également l'occasion d'échanger de façon plus générale sur la stratégie de l'ARS.

En préparation de cet échange, un bilan technique est réalisé avec chaque ARS. Il consiste en un échange entre le référent technique national et le référent technique régional de chaque objectif opérationnel du CPOM et/ou de chaque bloc du plan triennal, organisé entre février et fin mars, sur la base des éléments disponibles dans l'outil de suivi qui aura été préalablement renseigné. Les blocs du plan triennal correspondent aux objectifs opérationnels 1.1, 1.2 et 2.1 des CPOM État-ARS.

Concernant les ARS ultramarines, un certain nombre d'actions issues de la Stratégie de Santé pour les Outre-mer (SSOM) de 2016 est intégré dans leur CPOM. À ce titre, les référents Outre-mer des DAC concernées participeront également, en fonction des thématiques concernées, aux échanges techniques organisés par les référents techniques nationaux.

##### 1.3. *Un outil commun (SPICE-ARS) de suivi*

Le suivi des CPOM État/ARS s'appuie sur un outil commun, SPICE-ARS. L'usage de cet outil est nécessaire pour le reporting annuel vers le niveau national sur les objectifs opérationnels CPOM et sur les blocs du plan triennal. L'outil centralisera également les résultats de l'ensemble des indicateurs contractuels (indicateurs avec cibles et indicateurs complémentaires de suivi sans cibles) ainsi que des indicateurs par bloc du plan triennal, fournis par le ministère (dans le cas où les données peuvent être extraites de bases de données nationales) ou par les ARS (dans le cas contraire).

## 2. Organisation détaillée du suivi du CPOM 2017

En synthèse, le déroulement annuel est fixé comme suit :

Courant décembre	Formation (utilisateur et administrateur) à l'outil SPICE-ARS de l'ensemble des utilisateurs (régionaux et nationaux) par le référent CPOM national	Tout objectif confondu
	Présentation des modalités détaillées de suivi des CPOM aux référents techniques nationaux et régionaux ainsi qu'aux référents Outre-mer DAC	
Au plus tard mi-décembre	Outil SPICE-ARS mis à jour par les ARS en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS	Objectifs volet médico-social
Au plus tard fin décembre	Mise à jour de la liste des référents par chaque ARS (cf. tableau fourni en 2.1.2)	Tout volet confondu
Janvier-février	Stabilisation des dates des échanges techniques par le référent CPOM national auprès des référents techniques régionaux (copie référent CPOM et ROP régionaux). En amont le référent CPOM national a récupéré les disponibilités des référents techniques nationaux.	Tout volet confondu excepté volet médico-social
Au fil de l'eau	Alimentation de SPICE-ARS avec les valeurs réalisées des indicateurs dès leur disponibilité Le cas échéant, mise à jour du suivi des actions Le cas échéant, mise à jour des éléments issus des échanges ponctuels entre les référents techniques nationaux et les référents techniques régionaux	Tout volet confondu
En janvier	Dialogues de gestion CNSA-DGCS	Objectifs volet médico-social
Au plus tard mi-février	Outil SPICE-ARS mis à jour par les ARS en vue des échanges techniques	Tout volet confondu excepté volet médico-social
Entre mi-février et fin mars	Échanges techniques entre chaque référent technique national et chaque référent technique régional selon les modalités détaillées dans le 2.2 Formalisation d'un bilan par objectif opérationnel ou bloc par les référents techniques nationaux suite aux échanges	Tout volet confondu excepté volet médico-social
1 semaine avant chaque dialogue stratégique	Le référent CPOM national produit un document consolidé et une synthèse par région à destination du DGARS, son COMEX et le CNP	Tout volet confondu
Entre mi-avril et fin mai	Dialogue stratégique en CNP Évaluation des DGARS	Tout volet confondu
Juin	Lettres de mission des DGARS	Tout volet confondu

### 2.1. Référents en administration centrale et en ARS

Le chargé de mission national CPOM au sein du Secrétariat général a un rôle d'animation et de coordination globale du suivi du CPOM, en lien avec le pilote national du plan triennal. De plus, pour assurer le bon fonctionnement de l'outil de suivi, il en assure l'administration ainsi que le support utilisateurs de 2<sup>e</sup> niveau.

Pour chaque objectif opérationnel et chaque bloc du plan triennal, un référent technique national est désigné en administration centrale pour en assurer le suivi, en collaboration avec les différents contributeurs (cf. Tableau suivant en 2.1.1).

Concernant les ARS ultramarines, un certain nombre d'actions issues de la Stratégie de Santé pour les Outre-mer (SSOM) de 2016 est intégré dans leur CPOM. À ce titre, les référents Outre-mer des DAC concernées participeront également, en fonction des thématiques concernées, aux échanges techniques organisés par les référents nationaux. Pour les objectifs 6.1, 6.2, 6.3 le référent Outre-mer DAC devient référent technique national, et à ce titre animent les échanges techniques et formalisent le bilan dans l'outil SPICE-ARS.

Les ARS organisent en région le bilan du CPOM selon ces mêmes principes (cf. Tableau suivant en 2.1.2), en désignant des référents techniques régionaux par objectif opérationnel du CPOM et par bloc du plan triennal, aux côtés du référent CPOM régional, chargé de l'animation et de la coordination globale du suivi du CPOM et du référent opérationnel plan triennal » (ROP), chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan au niveau régional.

De plus, pour garantir le bon fonctionnement de l'outil de suivi des CPOM État/ARS, les ARS désignent un référent « utilisateurs », chargé d'assurer un support de 1<sup>er</sup> niveau pour les utilisateurs ainsi qu'un administrateur, chargé de la gestion régionale des utilisateurs en région, les deux rôles pouvant être assurés par une seule personne.

#### 2.1.1. En administration centrale

La liste des référents nationaux est mise à jour comme suit :

N/A : non applicable

Tableau récapitulatif des référents nationaux (1/2)

Référent CPOM national : Léa LABAYE

Objectif opérationnel métier	Bloc/thématique	Direction	Nom du référent technique national	Nom du référent Outre-mer DAC (garant du lien SSOM 2016 - CPOM)
1.1- Maîtriser la dépense de santé en région et renforcer la gestion du risque	Bloc Produits de santé en ES (commun ARS/AM)	DSS/ CNAMTS	Alissa MEUNIER (MCGR)	N/A
	Bloc Transports en ES (commun ARS/AM)	DSS/ CNAMTS	Marion SCHNITZLER (SD1A)	Pour la Guyane : Armelle BEUNARDEAU (DSS)
	Bloc PHARE	DGOS	Lorraine FRANCOIS (PF1)	N/A
1.2- Rationaliser la gestion des établissements (ES et ESMS) et accélérer le redressement financier des plus déficitaires	Bloc Maîtrise de la masse salariale	DGOS	Simon MERY (PF1)	N/A
	Bloc Suivi des ES en difficulté	DGOS	Simon MERY (PF1)	N/A
	Thématique Efficience des ESMS	DGCS	Boris MINOT et Gilles CHALENCON (SD5)	N/A
2.1- Améliorer la pertinence des prises en charge	Bloc Virage ambulatoire et capacitaire (commun ARS/AM)	DGOS/ CNAMTS	HAD : Laetitia FAVERAUX (R4) Capacitaire : en cours de désignation Médecine ambulatoire : Christelle GALLO (R3) Chirurgie ambulatoire : Christopher POISSON (R3) SSR : Audrey REVELEN (Mission SSR)	Pour la Guyane : Robert TOURET (DGOS - SR2)
	Bloc Pertinence (commun ARS/AM)	DGOS/ CNAMTS	Martine GUIDT (R5)	N/A
2.2- Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge (ES, ESMS et ville)		DGCS/ DGOS	ESMS : Genevève NGUYEN et Helen CHANTEUR (SD5) ES et soins de ville : Anne VITOUX (PF2)	Médoco-social : Catherine PICARD (DGCS - Direction ) ES et soins de ville : Robert TOURET (DGOS - SR2)
		DGS	Sophie CHAUMIEN-CZUWAK (SDVSS)	Charles SAOUT (DGS - MOM)
3.1- Organiser la coordination de prises en charge adaptées aux besoins des usagers		DGOS	Samuel DELAFUYS (PF3) Myriam BURDIN (PF3)	Robert TOURET (DGOS - SR2)
	Dont Parcours PA/PH	DGCS	PA : Marie-Claude MARAIS (SD3) PH : Christiana COLOGER (SD3)	Catherine PICARD (DGCS - Direction)
3.2- Favoriser l'accès au système de santé pour les personnes les plus éloignées du système		DGCS	Laurie CHAUMONTET (SD1B)	Catherine PICARD (DGCS - Direction)
4.1- Agir sur les déterminants de santé : comportementaux, environnementaux et sociaux		DGS	Cécile DIZIER (MAPDS)	Charles SAOUT (DGS - MOM)

Tableau récapitulatif des référents nationaux (2/2)

Objectif opérationnel de management	Bloc/thématique	Direction	Nom du référent technique national	Nom du référent Outre-mer DAC (garant du lien SSOM 2016 - CPOM)
5.1- Garantir la maîtrise des risques financiers dans l'ensemble des services de l'ARS (services gestionnaires et financiers)		DFAS	Maryvonne SIMON (MRFIN)	Sylvaine GAULARD (SG – pôle ARS/Santé)
5.2- Assurer la qualité de vie au travail des personnels de l'ARS		DRH	Jordane PERDIGUES (SD3C)	Sylvaine GAULARD (SG – pôle ARS/Santé)
5.3- Garantir l'accès à la formation professionnelle des personnels, notamment au management		DRH	Rosette CATORC (SD1D)	Sylvaine GAULARD (SG – pôle ARS/Santé)
Objectif opérationnel métier spécifique Outre-mer	Bloc/thématique	Direction	Nom du référent technique national	
6.1- Développer les dispositifs de formation et de renforcement des compétences des professionnels de santé et l'attractivité des parcours de carrière		DGOS	Robert TOURET (DGOS - SR2)	
6.2- Contribuer au renforcement et à l'appui de la coopération régionale caribéenne et de la coopération entre DOM/COM		DAEI	Dominique DELPECH (Direction)	
6.3- Développer la recherche et investir dans les nouvelles technologies		DGOS DGOS DGS	Guadeloupe : Télémédecine : Robert TOURET (DGOS - SR2) Silver économie : Catherine PICARD (DGCS - Direction) Guyane : Télémédecine : Robert TOURET (DGOS - SR2) Éducation/promotion de la santé : Charles SAOULT (DGS - MOM) Océan Indien : Recherche clinique : Robert TOURET (DGOS - SR2) Recherche en santé et recherche action prévention : Charles SAOULT (DGS - MOM)	
Observation des données de santé		DREES	Claire-Lise DUBOST	

**N.B. : Pour les objectifs 6.1, 6.2 et 6.3 le référent Outre-mer DAC devient référent technique national, et à ce titre anime les échanges techniques et formalise le bilan dans l'outil SPICE-ARS.**

En rosé, il s'agit des blocs du plan triennal déclinés en ARS.

### 2.1.2. En ARS

Chaque ARS doit mettre à jour, le cas échéant, d'ici le 31 décembre 2017 dans le tableau sous format Excel qui sera adressé par le référent CPOM national au référent CPOM régional :

- la liste des référents techniques par objectif opérationnel ;
- la liste des référents techniques par bloc du plan triennal pour les objectifs 1.1, 1.2 et 2.1 ;
- le référent technique sur la thématique « Efficience en ESMS » (objectif 1.2) ;
- le référent technique « Parcours PA/PH » (objectif 3.1) ;
- le référent CPOM ;
- la liste des personnes (ou boîtes fonctionnelles) à impliquer dans l'organisation des échanges techniques.

De plus, pour garantir le bon fonctionnement de l'outil, chaque ARS a désigné :

- un référent « utilisateurs », chargé d'assurer un support de 1<sup>er</sup> niveau pour les utilisateurs de l'outil en région (utilisateurs ARS et Assurance maladie) et de participer au « club utilisateur » mis en place au niveau national ;
- un administrateur de l'outil, chargé de la gestion régionale des utilisateurs.

*NB: un même référent peut être désigné sur plusieurs blocs ou plusieurs objectifs.*

Tableau récapitulatif des référents en ARS

	Objectif opérationnel	Responsable	Bloc/thématique	Responsable
<b>1 référent CPOM</b>	1.1- Maîtriser la dépense de santé en région et renforcer la gestion du risque	<b>Référent technique (qui peut être le ROP du plan triennal)</b>	Bloc Produits de santé en ES (commun ARS/AM)	<b>Référent technique</b> Produits de santé en ES
	1.2- Rationaliser la gestion des établissements (ES et ESMS) et accélérer le redressement financier des plus déficitaires		Bloc Transports en ES (commun ARS/AM)	<b>Référent technique</b> Transports en ES
			Bloc PHARE	<b>Référent technique</b> PHARE
			Bloc Maîtrise de la masse salariale	<b>Référent technique</b> Masse salariale
			Bloc Suivi des ES en difficulté	<b>Référent technique</b> ES en difficulté
	2.1- Améliorer la pertinence des prises en charge		Thématique Efficience des ESMS	<b>Référent technique</b> Efficience des ESMS
			Bloc Virage ambulatoire et capacitaire (commun ARS/AM)	<b>Référent technique</b> Ambulatoire et Capacitaire
			Bloc Pertinence (commun ARS/AM)	<b>Référent technique</b> Pertinence
	2.2- Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge (ES, ESMS et ville)	<b>Référent technique 2.2</b>		
	2.3- Prévenir et traiter les risques sanitaires	<b>Référent technique 2.3</b>		
	3.1- Organiser la coordination de prises en charge adaptées aux besoins des usagers	<b>Référent technique 3.1</b>	<b>Référent parcours PA/PH</b>	
	3.2- Favoriser l'accès au système de santé pour les personnes les plus éloignées du système	<b>Référent technique 3.2</b>		
	4.1- Agir sur les déterminants de santé : comportementaux, environnementaux et sociaux	<b>Référent technique 4.1</b>		
	5.1- Garantir la maîtrise des risques financiers dans l'ensemble des services de l'ARS (services gestionnaires et financiers)	<b>Référent technique 5.1</b>		
	5.2- Assurer la qualité de vie au travail des personnels de l'ARS	<b>Référent technique 5.2</b>		
	5.3- Garantir l'accès à la formation professionnelle des personnels, notamment au management	<b>Référent technique 5.3</b>		
	6.1- Développer les dispositifs de formation et de renforcement des compétences des professionnels de santé et	<i>Pour les ARS ultra-marines</i> <b>Référent technique 6.1</b>		
	6.2- Contribuer au renforcement et à l'appui de la coopération régionale caribéenne et de la coopération entre DOM/COM	<i>Pour les ARS ultra-marines</i> <b>Référent technique 6.2</b>		
	6.3- Développer la recherche et investir dans les nouvelles technologies	<i>Pour les ARS ultra-marines</i> <b>Référent technique 6.3</b>		
	Observation des données de santé	<i>Pour les ARS ultra-marines</i> <b>Référent technique ODS</b>		
<b>1 référent « utilisateurs » outil + 1 administrateur régional de l'outil</b>				



## 2.2. Bilan technique annuel avec chaque ARS

Les modalités décrites dans l'annexe 1 de l'instruction SG/Pôle SNS-ARS/2016/345 du 18 novembre 2016 modifiant l'instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi et d'évaluation des CPOM État-ARS 2015-2018 concernent des mises à jour d'interlocuteurs, de dates et d'indicateurs mentionnés ci-après.

*En ce qui concerne la planification des échanges techniques :*

La planification des échanges techniques est centralisée par le référent CPOM national :

- il adresse aux référents techniques régionaux les propositions de créneaux retenus par les référents techniques nationaux et les référents Outre-mer DAC le cas-échéant ;
- en mettant systématiquement en copie le référent régional CPOM et le ROP (responsable opérationnel du plan ONDAM du niveau régional) pour les blocs du plan triennal.

Il appartient aux référents CPOM en ARS de s'assurer que les référents techniques régionaux par objectif ou par bloc sont bien inscrits à l'un des créneaux proposés.

*En ce qui concerne la tenue des échanges techniques :*

Le principe d'un échange par objectif (ou bloc du plan triennal) entre le référent technique national et le référent technique régional est la règle. Certains objectifs ou blocs nécessitent une organisation spécifique :

- la contractualisation des CAQES 2017 sera traitée lors des échanges techniques relatifs aux blocs du plan triennal ;
- un seul échange commun sera organisé pour les blocs Masse salariale et Suivi des ES en difficulté, qui donnera lieu à un bilan partagé global sur les deux blocs dans SPICE-ARS ;
- sur le bloc PHARE, les échanges étant réguliers entre l'équipe projet nationale PHARE et la plupart des référents PHARE en ARS, un échange sera organisé en tant que de besoin ; une proposition de bilan partagé sera saisie dans SPICE-ARS par le référent national et pourra faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation ;
- sur l'objectif 4.1, un échange *ad hoc* sera organisé pour chacune des thématiques retenues par une ARS ;
- sur l'objectif 5.1, les échanges étant réguliers entre le bureau en charge de la maîtrise des risques financiers et le réseau des référents « contrôle interne », aucun échange ne sera organisé sur l'objectif 5.1 ; une proposition de bilan partagé sera saisie dans SPICE-ARS par le référent national et pourra faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation ;
- un seul échange commun sera organisé pour les objectifs opérationnels 5.2 et 5.3, qui donnera lieu à deux bilans partagés distincts dans SPICE-ARS ; cet échange sera également l'occasion d'aborder plus généralement la mise en œuvre du plan d'actions RH dans chaque ARS, sur la base du questionnaire dédié préalablement retourné par les ARS à la DRH du ministère ;
- la thématique « Efficience en ESMS » (objectif 1.2), la question de la qualité des prises en charge dans sa dimension médico-sociale (objectif 2.2) et la question des « parcours PA et PH » (objectif 3.1) seront traités dans le cadre du dialogue de gestion annuel commun CNSA/DGCS organisé avec chaque ARS, qui a lieu en janvier N+ 1 ; cette organisation répond à la volonté d'optimiser l'implication de chacune des parties (CNSA/ARS/DGCS) dans un contexte de réformes importantes, en profitant de ce moment d'échanges dédié au médico-social pour mener les discussions relevant des CPOM État/ARS et portant sur ce secteur ;
- un échange complémentaire *ad hoc* sera organisé sur la qualité des prises en charge dans sa dimension établissements de santé (ES) et soins de ville (objectif 2.2) ;
- l'objectif 3.2 est recentré sur les sujets liés à la précarité et à l'accès aux soins des personnes vulnérables (PASS, EMPP, questions de prévention, notamment du cancer) ; les référents plan pauvreté des DRJSCS pourront être associés à l'échange afin de favoriser le partage et la transversalité : l'échange permettra ainsi d'aborder plus largement la question de l'articulation entre les mesures de lutte contre la pauvreté et les plans suivis par l'ARS (PRS, PRAPS, CLS...), le sujet du déploiement des dispositifs financés sur l'ONDAM spécifique (LAM, LHSS, ACT notamment), le suivi des préconisations du Conseil supérieur Santé Mentale sur les sujets de précarité, hébergement / logement et santé psychique ;
- pour les objectifs 6.1, 6.2, 6.3 le référent Outre-mer DAC devient référent technique national, et à ce titre anime les échanges techniques et formalise le bilan dans l'outil SPICE-ARS.

*En ce qui concerne la formalisation dans SPICE-ARS :*

Le référent technique régional saisit une « Analyse ARS » pour chaque objectif opérationnel ou, dans le cas d'objectifs au large périmètre, pour chaque thématique composant l'objectif ; et pour chaque bloc du plan triennal. Des pièces jointes peuvent être attachées dans la rubrique « Documents », en complément de l'analyse saisie. Le cas échéant, le référent peut saisir dans le champ « Bonnes pratiques » du « Bilan partagé ARS/Ministère » les éléments qu'il souhaite valoriser.

Suite aux échanges techniques, le référent technique national saisit dans la rubrique « Bilan partagé ARS/Ministère » pour chaque objectif opérationnel et pour chaque bloc du plan triennal : un bilan partagé, les bonnes pratiques retenues et les éventuels points de discussion à mettre en évidence pour le dialogue stratégique en CNP ; ces éléments peuvent faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation.

L'outil SPICE-ARS est également utilisé pour la préparation des échanges relatifs au CPOM dans le cadre du dialogue de gestion CNSA-DGCS :

- la saisie de l' « Analyse ARS » et du « Bilan partagé ARS/Ministère » se font au niveau de la thématique « Efficience en ESMS » de l'objectif 1.2, de l'objectif 2.2 pour la qualité dans le secteur médico-social et de la thématique « Parcours » de l'objectif 3.1 pour le sujet « Parcours PA/PH » ;
- le bilan partagé de la thématique « Parcours » sera ensuite réintégré, par le référent technique national de l'objectif 3.1, dans le « Bilan partagé ARS/Ministère » de l'objectif 3.1, pour une vision d'ensemble ;
- pour le bilan de l'objectif 2.2, l' « Analyse ARS » et le « Bilan partagé ARS/Ministère » seront ensuite complétés sur la partie établissements de santé (ES) et soins de ville, pour un bilan global de l'objectif.

Pour le dialogue de gestion CNSA-DGCS, un guide d'entretien sera préalablement fourni par la CNSA et la DGCS, qui permettra d'une part de guider les ARS dans la formalisation de leur « Analyse ARS » dans SPICE-ARS, et d'autre part d'orienter la discussion lors du dialogue.

Des fiches pratiques relatives à l'utilisation de SPICE-ARS dans le cadre du bilan annuel des CPOM sont disponibles sur le SharePoint CPOM État/ARS. Une formation est également prévue courant décembre pour les utilisateurs et administrateurs qui le souhaitent.

*En ce qui concerne le suivi des indicateurs :*

Concernant la mise à jour des résultats annuels des indicateurs, celle-ci est faite au fur et à mesure de leur disponibilité, soit par chaque ARS, soit par le référent CPOM national, conformément au tableau joint en annexe 2.

### *2.3. Dialogues stratégiques*

À l'issue des échanges techniques, une fois les bilans partagés validés, le référent CPOM national consolide l'ensemble des fiches extraites de SPICE-ARS pour produire un document consolidé et une synthèse, organisés selon la structure du CPOM. Ce document, accompagné d'un tableau de bord des indicateurs, est adressé au DGARS et aux membres du CNP une semaine avant le dialogue stratégique réunissant le CNP et le DGARS et son COMEX.

### *2.4. Synthèse globale annuelle et mutualisation des pratiques*

Un bilan synthétique global de chaque objectif et de chaque bloc toutes ARS confondu est réalisé chaque année à l'issue de la période de dialogues par les référents nationaux. Les bonnes pratiques potentielles identifiées - désignant, dans un milieu professionnel donné, un ensemble de comportements qui font consensus et qui sont considérés comme indispensables par la plupart des professionnels du domaine - font l'objet d'un recueil.

Ce recueil, au même titre par exemple que celui qui est opéré dans le cadre du rapport FIR, constitue un des dispositifs de repérage des bonnes pratiques qui seront ensuite échangées, formalisées puis validées avant d'être valorisées. La méthodologie de valorisation des bonnes pratiques, portée par le pôle ARS/Santé du SG MCAS, est actuellement en cours de stabilisation. Elle prévoit la constitution d'une bibliothèque de bonnes pratiques en ARS (dispositif de référencement) avec des fiches méthodologiques et descriptives. Un retour annuel aux référents CPOM État/ARS et ROP sera notamment prévu.

### 3. Calendrier du bilan 2017

Le calendrier du bilan 2017 est le suivant :

Au plus tard le 15 décembre 2017	Envoi du guide d'entretien en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 5 janvier 2018	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 31 décembre 2017	Mise à jour de la liste des référents par chaque ARS
Du 15 janvier 2018 jusqu'au 15 février 2018	Dialogues de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 9 février 2018	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue des échanges techniques CPOM
Entre le 12 février et le 30 mars 2018	Échanges techniques entre chaque référent national et chaque référent ARS et formalisation d'un bilan par objectif opérationnel ou bloc
Entre le 16 avril et le 31 mai 2018	Dialogue stratégique en CNP + Évaluation des DGARS
Juin 2018	Lettres de mission des DGARS

ANNEXE 2

CIRCUIT DES INDICATEURS

Objectifs plan triennal CPOM	Type indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS
Liste en sus	Contrat	Bilan annuel des <b>indicateurs contractuels CPOM</b> : 1.1.3.1. - b) Taux d'évolution des dépenses de liste en sus intégrant l'économie ONDAM attendue au titre de l'année concernée (médicaments) 1.1.3.2. - b) Taux d'évolution des dépenses de liste en sus intégrant l'économie ONDAM attendue au titre de l'année concernée (DM)	DSS	DSS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		<b>Pilotage</b> infra-annuel des dépenses de la liste en sus		Accès des ARS à SMATH/SCANSANTE				
		Bilan annuel des <b>indicateurs contractuels CPOM</b> : 1.1.2. - a) Montant de dépenses de PHEV intégrant l'économie ONDAM attendue au titre de l'année concernée 1.1.2. - b) Taux d'évolution de dépenses de PHEV intégrant l'économie ONDAM attendue au titre de l'année concernée	CNAMTS	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Mars-Avril N+1 pour les données N
PHEV	Contrat	<b>Pilotage</b> infra-annuel des dépenses de PHEV	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	3X par an	Septembre / Décembre N / Mars-Avril N+1	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		<b>CPOM</b> : 1.1.3. - Taux d'établissements ciblés ayant signé un contrat PHEV avec l'ARS	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	
		Bilan annuel des <b>indicateurs contractuels CPOM</b> : 1.1.1. - a) Montant d'économies sur les dépenses de transport 1.1.1. - b) Taux d'atteinte de l'objectif régional d'économie sur les dépenses de transport 1.1.1. - c) Dépenses de transports prescrits en ES 1.1.1. - d) Evolution des dépenses de transports prescrits en ES	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
Bloc2 Transports	Contrat	<b>Pilotage</b> infra-annuel des dépenses de transports	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	3X par an	Mai / Septembre / Décembre N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		<b>Pilotage</b> infra-annuel des dépenses de transports relatives à la dialyse	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+2 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		Bilan annuel de l' <b>indicateur complémentaire de suivi CPOM</b> : 1.1.2. - Taux d'établissements ciblés ayant signé un contrat Transports avec l'ARS	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	

Objectifs plan triennal CPOM	Type indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS
CA	Contrat	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 2.1.2. - Taux global de chirurgie ambulatoire	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	Mai N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
	Lettre mission	Bilan annuel de l'indicateur Lettre de mission DGARS : 2.1.3. - Montant d'économies lié à l'optimisation des capacités d'hébergement en hospitalisation complète	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Bi-Annuelle	Septembre N / Février N	
Bloc 3 Virage ambulatoire	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.2 Taux d'HAD	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	Juin N+1 pour les données N	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.2 Taux d'HDJ	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	Printemps N+1 pour les données N	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.4 Taux de dialyse hors centre	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	En cours de précision	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.1 a) IP-DMS en médecine 2.1.1 b) IP-DMS en chirurgie	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	En cours de précision	
Bloc 4 Pertinence	Contrat	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 2.1.1 a- indice national relatif aux taux de recours 2.1.1 b- indice régional relatif aux taux de recours	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Pertinence"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : Coefficient de variation des taux de recours	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Pertinence"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	
Bloc 5 PHARE	Contrat	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.2. - a) Montant de gains achat régionaux identifiés dans le cadre du programme PHARE 1.2.2. - b) % d'atteinte des objectifs de gains achat régionaux identifiés dans le cadre du programme PHARE	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc PHARE"	Bi-annuelle	Juin N / Février N+1 pour les données de l'année N	
	Lettre mission	Bilan annuel de l'indicateur Lettre de mission DGARS : 1.2.3 - a) Taux d'évolution de la masse salariale (charges de titre 1 des établissements publics de santé) 1.2.3 - b) Montant de la masse salariale (charges de titre 1 des établissements publics de santé)	DGOS/ATIH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Masse salariale"	Annuelle	Mars N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Document" de la fiche "Indicateur" correspondante dans le module Indicateur
Bloc 6 Masse salariale		Pilotage infra-annuel de la masse salariale hospitalière	DGRIP / DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Masse salariale"	Trimestrielle	Avril / Juillet / Octobre / Janvier N	
	Compl.	Pilotage infra-annuel de l'évolution des effectifs bruts hospitaliers (ETPR)			Accès des ARS à DIAMANT			

Objectifs plan triennal CPOM	Type indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS	
Bloc 7 Optimisation des enveloppes et aide aux ES en difficulté	Contrat	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.1. - a) Taux régional de marge brute d'exploitation hors aides nationales	DGOS/ATH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la Fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS	
	Contrat	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.1. - b) % d'ES ayant un taux de marge brute hors aides nationales >=8%	DGOS/ATH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la Fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 1.2.3- Déficit cumulé des ES de la région	DGOS/ATH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la Fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS	
	Compl.	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 1.2.1. - % d'EPS ayant un taux de marge brute hors toutes aides >= 8%	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N		
	Compl.	Plottage infra-annuel du résultat net hospitalier			Accès des ARS à DIAMANT				

Objectifs opérationnels CPOM	Type indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire
Objectif opérationnel 2.2	Compl.	2.2.1.bis - Taux d'établissements certifiés (avec ou sans recommandations) sans réserve, ni réserve majeure ni suivi ni suris pour la VQD10, et sans suris pour la VQD14	HAS	DGOS PF2	Écrite à disposition par le DGOS dans SPICE-ARS dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2."	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	Détail par numéro de démarche et établissement (FINES) mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Contrat	2.2.1.bis - Taux de retour dans les délais des fiches interface HAS/ARS	HAS	DGOS PF2	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2."	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	Contrat	2.2.2. Taux d'ESMS ayant fait l'objet d'une évaluation externe 2.2.2. Numérateur - Nombre d'ESMS ayant communiqué à l'ARS un rapport d'évaluation externe 2.2.2. Dénominateur - Nombre d'ESMS total dont l'échéance de l'autorisation est 2017	ARS (déclaratif)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2."	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
Objectif opérationnel 2.3	Contrat	2.3.1.bis Part d'exercices impliquant les établissements de santé sur le volet AMAVI (au-delà du pré-hospitalier) parmi les exercices impliquant les ARS 2.3.1.bis Numérateur - Nombre d'exercices impliquant les établissements de santé sur le volet AMAVI (au-delà du pré-hospitalier) 2.3.1.bis Dénominateur - Nombre d'exercices impliquant les ARS	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.3"	Annuelle	31/12/N+1 semaine		
	Contrat	3.1.1.bis - Part des médecins titulaires ayant sollicité la ou l'une des plateforme(s) territoriale(s) d'appui de la région sur l'année	ARS (déclaratif)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.1"	Annuelle	Février N+1 pour les données N		

Objectifs opérationnels CPOM	Type Indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier dans le SPICE-ARS	Commentaire
Objectif opérationnel 3.2	Contrat	3.2.1.a - Taux de participation au dépistage organisé du cancer colo-rectal	ANSP	DGS (MC)	Mise à disposition par le SGM/CAS dans des indicateurs de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	Avril N+1 pour les données (N-1) N	Taux de participation standardisé par région et département mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	Pas de valeurs pour l'année 2016
	Contrat	3.2.1.a - Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein	ANSP	DGS (MC)	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	Avril N+1 pour les données (N-1) N	Taux de participation standardisé par région et département mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Contrat	3.2.2.1 - a) Part des services dans l'offre globale médico-sociale PA (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Occitanie, Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Océan Indien, Réunion et Mayotte)	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Contrat	3.2.2.1 - b) Part des services dans l'offre globale médico-sociale PH (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Occitanie, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Océan Indien (La Réunion et Mayotte))	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Contrat	3.2.2.2 - a) Ecart intra régionaux d'équipement en ESMS mesurés à partir de la dépense d'assurance maladie rapportée à la population cible - PA (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Pays de la Loire, PACA)	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Contrat	3.2.2.2 - b) Ecart intra régionaux d'équipement en ESMS mesurés à partir de la dépense d'assurance maladie rapportée à la population cible - PH (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de la Loire, PACA)	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	Compl.		Indicateur complémentaire 3.2.2.2 - Nombre de places créées suite à opérations de reconstruction de l'offre sanitaire (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Ile-de-France, Pays de la Loire, PACA)	ARS	ARS	Suivie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	1er trimestre N+1	



Objectifs opérationnels CPDM	Type Indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel de l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire	
Objectif opérationnel 4.1	Contrat	4.1.1- Part d'enfants en grande section de maternelle dont l'indice de masse corporelle dépasse le seuil fixé pour la surcharge pondérale (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Occitanie)	DREES	DGS (EA)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Durant l'année suivant l'étude par la DREES	Chiffres selon les 3 mailles de détail souhaitées		
	Contrat	4.1.2- Proportion de personnes découvrant leur séropositivité tardivement, au stade sida (Guyane, Ile-de-France)	ANSP	DGS (RH)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1 pour les données N-1	- arrivée en France depuis moins de 12 mois / - migrant (non né en France) / non migrant - HSH / non HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes) - mis à disposition dans le Sharepoint CPDM		
	Contrat	4.1.3- LAV : Anilias : % de collectivités mettant en oeuvre un plan d'actions de lutte contre 4.1.3.a Numérateur - LAV Anilias : Nombre de collectivités mettant en oeuvre un plan d'actions de lutte contre les vecteurs 4.1.3.b Dénominateur - LAV Anilias : Nombre total de collectivités au sein du DOM 4.1.3- LAV Océan indien : % du territoire couvert par un plan d'actions de lutte contre les vecteurs (Océan indien - La Réunion et Mayotte) 4.1.3.b.1 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.2 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.1 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.2 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.3 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.4 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.5 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.6 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.7 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.8 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.9 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.10 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.11 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.12 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.13 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.14 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.15 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.16 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.17 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.18 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.19 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.20 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.21 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.22 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.23 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.24 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.25 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.26 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.27 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.28 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.29 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.30 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.31 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.32 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.33 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.34 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.35 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.36 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.37 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.38 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.39 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.40 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.41 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.42 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.43 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.44 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.45 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.46 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.47 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.48 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.49 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.50 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.51 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.52 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.53 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.54 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.55 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.56 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.57 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.58 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.59 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.60 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.61 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.62 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.63 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.64 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.65 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.66 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.67 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.68 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.69 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.70 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.71 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.72 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.73 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.74 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.75 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.76 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.77 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.78 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.79 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.80 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.81 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.82 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.83 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.84 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.85 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.86 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.87 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.88 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.89 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.90 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.91 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.92 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.93 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.94 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.95 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.96 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.97 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.98 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.99 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de 4.1.3.b.3.100 - LAV Océan indien : % de communes concernées par des actions de	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1			
	Contrat	4.1.4- Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Corse, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire, PACA)	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1			
	Contrat	4.1.4.1 - % d'UDI > 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité 4.1.4.2 - % d'UDI < 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité 4.1.4.2.1 - Numérateur - Nombre UDI > 5000 habitants non conformes 4.1.4.2.2 - Dénominateur - Nombre UDI < 5000 habitants 4.1.4.3 - Part d'établissements sanitaires et sociaux et d'enseignement dont la surveillance du réseau indique un résultat supérieur à 400 Bq/m3, ayant fait l'objet d'une action de contrôle par l'ARS (ex-Languedoc-Roussillon)	ARS via SISE-FAUX (requêtes d'aides fournies par la DGS)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Mars N+1			
	Contrat	4.1.4.1 - % d'UDI > 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité 4.1.4.2 - % d'UDI < 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité 4.1.4.2.1 - Numérateur - Nombre UDI > 5000 habitants non conformes 4.1.4.2.2 - Dénominateur - Nombre UDI < 5000 habitants 4.1.5 - Part d'établissements sanitaires et sociaux et d'enseignement dont la surveillance du réseau indique un résultat supérieur à 400 Bq/m3, ayant fait l'objet d'une action de contrôle par l'ARS (ex-Languedoc-Roussillon)	ARS via SISE-FAUX (requêtes d'aides fournies par la DGS)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1			
	Contrat	4.1.6- Part de logements ayant fait l'objet d'une évaluation sanitaire par l'ARS ayant conduit à une procédure au titre du CSP (Normandie) 4.1.6.1 - Numérateur - Logements et locaux faisant l'objet d'une procédure inscrite au répertoire national 4.1.6.2 - Dénominateur - Nombre de logements et locaux faisant l'objet d'une évaluation sanitaire par l'ARS (ex-Languedoc-Roussillon) 4.1.6.3 - Numérateur - Nombre de logements et locaux faisant l'objet d'une évaluation sanitaire par l'ARS (ex-Languedoc-Roussillon) 4.1.6.4 - Dénominateur - Nombre de logements et locaux faisant l'objet d'une évaluation sanitaire par l'ARS (ex-Languedoc-Roussillon)	DGS via SISE-ERP	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1			
	Compl.	Indicateur complémentaire 4.1.6 - Nombre de logements potentiellement indigènes au sein du parc privé (Normandie)	ARS via @@@@@habitat	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Février N+1			
	Contrat	4.1.8.a- Couverture vaccinale de la vaccination contre le méningocoque de séro groupe C chez l'enfant âgé de 2 ans	ANSP	DGS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Avril N+1 pour les données N-1			
	Contrat	4.1.8.b- Couverture vaccinale 2 doses de la vaccination contre la rougeole chez l'enfant âgé de 2 ans	ANSP	DGS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1."	Annuelle	Avril N+1 pour les données N-1			

Objectifs opérationnels CPOM	Type indicateurs	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel dans l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire
Objectif opérationnel 5.1	Contrat	5.1.1- Taux de déploiement des dispositifs de maîtrise des risques financiers	DFAS (MRFH)	DFAS (MRFH)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 5.1"	Annuelle	Mars N+1 (données définitives) Dernier trimestre de l'année N (données provisoires)	Etat d'avancement du déploiement du contrôle interne financier détaillé pour les 17 ARS mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
Objectif opérationnel 5.2	Contrat	5.2.1.- Taux d'absence pour maladie inférieure ou égale à 3 jours 5.2.1. Numérateur - Nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire inférieure ou égale à 3 jours 5.2.1. Dénominateur - Effectif/physique de l'ARS de droit public et de droit privé au 31 décembre N + 209 jours/an	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 5.2"	Annuelle	Février N+1		
Objectif opérationnel 5.3	Contrat	5.3.1.- Part des agents n'ayant pas bénéficié de formation depuis plus de 2 ans 5.3.1. Numérateur - Nombre d'agents présents depuis au moins 2 ans et non formés 5.3.1. Dénominateur - Nombre d'agents présents depuis au moins 2 ans et non formés 5.3.1.1. Part des agents n'ayant pas bénéficié de formation depuis plus de 2 ans 5.3.1.1.1. Numérateur - Nombre d'agents présents depuis au moins 2 ans et non formés 5.3.1.1.1.1. Dénominateur - Nombre d'agents présents depuis au moins 2 ans et non formés	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 5.3"	Annuelle	Février N+1		

Les indicateurs qui ne sont pas fournis pour 2017 ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus

Contrat : indicateur complémentaire de suivi des CPOM Etat ARS et de leurs suivants  
Contrat : indicateur contractuel des CPOM Etat ARS et de leurs suivants